

## FICHE SIGNALÉTIQUE

**AÉROSOL**     **LIQUIDE**

SECTION I: RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT ET L'ÉTABLISSEMENT DE LA FICHE			
FABRICANT: <b>WD-40 PRODUCTS (CANADA) LTD.</b>	TELEPHONE	NOM COMMERCIAL <b>AÉROSOL WD-40</b>	NUMERO <b>01022 01032, 01002, 01011, 01012, 01005</b>
ADRESSE <b>C.P. 220 TORONTO (ONTARIO) M9C 4V3</b>	URGENCES SEULEMENT (CHEMTREC) : <b>(800) 424-9300</b> RENSEIGNEMENTS : <b>(416) 622-9881</b>	USAGE DU PRODUIT <b>LUBRIFIANT/PÉNÉTRANT</b>	DE CODE <b>DILLON CONSULTING LIMITED</b>
		NOMS CHIMIQUES <b>MÉLANGE ORGANIQUE</b> ET SYNONYMES	DATE DE REDACTION : <b>12 AVRIL 2005</b>

## SECTION II: INGRÉDIENTS DANGEREUX

INGRÉDIENTS DANGEREUX	%	TWAEV	N° CAS	DL50, VOIE, ESPÈCES	CL50, VOIE, ESPÈCES
SOLVANT STODDARD	60-70	100 PPM	8052-41-3	50 G/KG ORAL RAT	5 G/M <sup>3</sup> INHAL RAT
HUILE À BASE DE PÉTROLE	10-30	5 MG/M <sup>3</sup>	64742-65-0	NON DISPONIBLE	NON DISPONIBLE
DIOXYDE DE CARBONE (CO <sub>2</sub> )	1-5	5000 PPM	124-38-9	AUCUN	AUCUN

## SECTION III: RENSEIGNEMENTS SUR L'EXPÉDITION

SECTION III: RENSEIGNEMENTS SUR L'EXPÉDITION		NOM D'EXPÉDITION <b>AÉROSOL</b>	
CATÉGORIES SIMDUT <b>PRODUIT DE CONSOMMATION</b>	CATÉGORIES TMD <b>PRODUIT DE CONSOMMATION</b>		
CATÉGORIES NFPA <b>NIVEAU 3</b>	N° ONU <b>1950</b>	GRUPE D'EMBALLAGE <b>PAS APPLICABLE</b>	

## SECTION IV: CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	AÉROSOL
POINT D'ÉBULLITION (°C)	NON DISPONIBLE
PRESSION DE VAPEUR (PSIG) @ 20 °C	100 115
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) (EN POIDS)	SUPÉRIEURE À 1
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (% P/P)	NÉGLIGEABLE
APPARENCE	AMBRÉ CLAIR
ODEUR	CARACTÉRISTIQUE
SEUIL OLFACTIF	NON DISPONIBLE
DENSITÉ (EAU = 1)	0,796 - 0,836
AÉROSOL, POURCENTAGE PAR VOLUME (%)	70
VITESSE D'ÉVAPORATION (ACÉTATE DE N-BUTYLE = 1)	PAS ÉTABLIE
FH	PAS APPLICABLE
POINT DE CONGÉLATION (°C)	PAS APPLICABLE
COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU/HUILE	PAS APPLICABLE

## SECTION V: DANGERS D'EXPLOSION ET D'INCENDIE

SECTION V: DANGERS D'EXPLOSION ET D'INCENDIE	
PROJECTION D'UNE FLAMME D'AÉROSOL	
CLASSIFIÉE COMME	PLUS DE 45 CM
RETOUR DE FLAMME	AUCUN
INFLAMMABILITÉ	TRÈS INFLAMMABLE
SI OUI, DANS QUELLES CONDITIONS?	CHALEUR EXCESSIVE, ÉTINCELLES, FLAMMES NUES
AGENT EXTINCTEUR	CO <sub>2</sub> , POUDRE CHIMIQUE, MOUSSE
PROCÉDURES SPÉCIALES	L'EAU DES LANCES À BRUME PEUT ÊTRE UTILISÉE POUR REFROIDIR LES CONTENANTS POUR PRÉVENIR LES PRESSIONS EXCESSIVES LORS DE TEMPÉRATURES EXTRÊMES. UN SCAPHANDRE DEVAIT ÊTRE UTILISÉ POUR COMBATTRE UN INCENDIE DE CE MATÉRIEL.
POINT D'ÉCLAIR (°C)	43
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION (°C)	NON DISPONIBLE
LIMITE INF. D'INFLAMMABILITÉ (% PAR VOL.)	1.0
LIMITE SUP. D'INFLAMMABILITÉ (% PAR VOL.)	6.0
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX	FUMÉES D'HYDROCARBURES, OXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLÈTE
SENSIBILITÉ À LA DÉCHARGE ÉLECTROSTATIQUE	PAS APPLICABLE
SENSIBILITÉ À L'IMPACT	PAS APPLICABLE

## SECTION VI: DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE		PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :	ÉMANATIONS D'HYDROCARBURES ET DE FUMÉES OXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLÈTE
OU: NON, DANS QUELLES CONDITIONS?	SOUS LES CONDITIONS NORMALES PAS APPLICABLE	CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ?	PAS APPLICABLE
INCOMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES SUBSTANCES :			
NON, AVEC LESQUELLES?	AGENTS FORTEMENT OXYDANTS		

## SECTION VII: PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

VOIES DE PÉNÉTRATION :		CANCÉROGÉNÉCITÉ	LES INGRÉDIENTS DE CE PRODUIT NE SONT PAS INDUITS COMME CANCÉROGÈNES PAR LE NTP (NATIONAL TOXICOLOGY PROGRAM). NE SONT PAS RÉGLEMENTÉS COMME CARCINOGENÈS PAR OSHA (OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH ADMINISTRATION) ET N'ONT PAS ÉTÉ ÉVALUÉS PAR IARC (INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH OF CANCER) OU ACGIH (AMERICAN CONFERENCE OF GOVERNMENTAL INDUSTRIAL HYGIENISTS).
CONTACT AVEC LA PEAU ABSORPTION PAR LA PEAU CONTACT AVEC LES YEUX INHALATION	PEUT CAUSER UNE IRRITATION DONNÉES NON DISPONIBLES POUR CE MÉLANGE PEUT CAUSER UNE IRRITATION LES VAPEURS PEUVENT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES NAUSÉES, MAUX DE TÊTE ET DES ÉTOURDISSEMENTS. LE GAZ DE PROPULSION EST UN SIMPLE ASPHYXIANT	EFFETS SUR LA REPRODUCTION	AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET NÉGATIF SUR LA REPRODUCTION N'EST ANTICIPÉ.
INGESTION	PEUT CAUSER DES MAUX DE TÊTE, NAUSÉES, VOMISSEMENTS ET FAIBLESSES ÉTOURDISSEMENTS, NAUSÉES, IRRITATION DE LA PEAU ET DES YEUX LES SOLVANTS PEUVENT CAUSER UNE DERMATITE ASSÉCHANT LA PEAU VOIR LA SECTION II	TÉRATOGENÉCITÉ	AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET NÉGATIF SUR LA TÉRATOGENÉCITÉ N'EST ANTICIPÉ.
EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË	IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU INCONNUE	MUTAGÉNÉCITÉ	AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET NÉGATIF SUR LA MUTAGÉNÉCITÉ N'EST ANTICIPÉ.
EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE		MATIÈRES SYNERGIQUES	AUCUN CONNU
LIMITES D'EXPOSITION DU PRODUIT			
CAPACITÉ À IRRITER			
CAPACITÉ SENSIBILISANTE			

## SECTION VIII: MESURES DE PRÉVENTION

GANTS/TYPE	PORTER DES GANTS RÉSISTANTS AUX PRODUITS CHIMIQUES	FUITES ET DEVERSEMENTS	ENLEVER TOUTE SOURCE D'ALLUMAGE. UTILISER UN ABSORBANT INERTE ET DES OUTILS SANS ÉTINCELLES. ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS. VENTILER LE LOCAL. EMPÊCHER LE DEVERSEMENT OU LA FUIE DE REJOINDRE UN COURS D'EAU.
RESPIRATOIRE/TYPE	SI LE PRODUIT EST UTILISÉ À L'INTÉRIEUR SUR UNE BASE CONTINUE, IL EST RECOMMANDÉ D'UTILISER UN APPAREIL RESPIRATOIRE À FILTRE (NIOSH/MSHA 25C OU ÉQUIVALENT)	MÉTHODES DE MANUTENTION	ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS, BIEN AÉRÉ DONT LA TEMPÉRATURE NE DÉPASSE PAS 50C.
YEUX/TYPE	LUNETTES DE SÉCURITÉ.	ÉLIMINATION DES RÉSIDUS	NE PAS PERCER OU INCINÉRER LES CONTENANTS MÊME VIDES. ÉLIMINATION SELON LES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX.
CHAUSSURES/TYPE	PAS NORMALEMENT REQUISES	EXIGENCES D'ENTREPOSAGE	ÉLOIGNER DE TOUTE CHALEUR, ÉTINCELLE OU FLAMME NUE VOIR SECTION III, CLASSIFICATION TMD
AUTRE/TYPE	NON REQUIS	INSTRUCTIONS RELATIVES À L'EXPÉDITION	
MESURES D'INGÉNIEURIE	VENTILATION LOCALE (MÉCANIQUE SI LE PRODUIT EST UTILISÉ À L'INTÉRIEUR SUR UNE BASE CONTINUE		

## SECTION IX: PREMIERS SOINS

MESURES DE PREMIERS SOINS	
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, RINCER ABONDAMMENT PENDANT AU MOINS 15 MINUTES ET APPELER UN MÉDECIN. POUR LA PEAU, LAVER AVEC SOIN AVEC DU SAVON ET DE L'EAU. EN CAS D'INHALATION DE VAPEURS OU BRUMES, AMENER À L'AIR FRAIS. SI LE PRODUIT A ÉTÉ AVALÉ, NE PAS FAIRE VOMIR, APPELER UN MÉDECIN.	